



CHAMB' Le Mag

n° 5 juillet/août/septembre 2019

Le magazine de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France



AGRONOMIE

**SÉPARATION VENTE
-CONSEIL**

p.5

**RETOUR FOIRE
COULOMMIERS**

p. 4

**DÉMARCHE
QUALITÉ**

p. 11

Prochains rendez-vous



**23ème Edition
Samedi 19 et Dimanche 20
octobre 2019**

Visitez les fermes franciliennes, venez rencontrer les producteurs et régalez vos papilles avec des produits 100% fermiers !

Visuel en cours

8 septembre 2019 à Lumigy (77)

7 et 8 septembre 2019 à Méré (78)

Des journées festives pour venir à la rencontre des jeunes agriculteurs, partager avec eux sur leur métier et découvrir le monde agricole et rural !

Retour sur «La ferme Pilote Innovation»



Première édition des portes ouvertes

La Ferme Pilote Innovation, vitrine de l'innovation francilienne, a ouvert ses portes le 19 juin dernier. Pour la première fois en Ile-de-France un évènement 100% innovation à destination de tous les agriculteurs d'Ile-de-France et des départements limitrophes, partenaires et organismes agricoles. Un rendez-vous qui a permis de découvrir les nouveautés et solutions autour des innovations agricoles.

Tout au long de la matinée, les 260 visiteurs se sont laissés guider le long des 35 stands du parcours de l'innovation articulé autour de six pôles thématiques : Modulation intraparcélaire, Capteurs connectés, Logiciels et pilotage de l'exploitation, Irrigation connectée, OAD pour la gestion des maladies et Désherbage. Le village start-up constitué d'une 10aine de sociétés est venu ponctuer les visites de cette journée riche en échanges et en apprentissage.

Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
19 rue d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. : 01 39 23 42 00
Mail : communication@idf.chambagri.fr

Directeur de publication : Christophe Hillairet
Rédacteur en chef : Olivier Barnay
Comité de rédaction : Pôle Prospectives et Communication
Contributeurs : Claire Leroy, Christophe Dion, Lorène Villain, Elise Simon, Sylvain Penot, Guillemette Boiron, Laurence Sablier, Sixtine Le

Rasle, Mathieu Henriet, Béatrice Guérard, François Du Paty.
Impression : Centr'Imprim
Publication trimestrielle à 7 000 exemplaires
Sources illustrations et photos : CARIDF Pôle Prospectives et Communication, Adobe Stock
Date du dépôt légal : novembre 1999
N°I.S.S.N 1299-1961,
N°C.P.A.P : 0105 B 05427



Chers lecteurs,

Le réseau des Chambres d'agriculture évolue dans son organisation et ses missions. Il veut ainsi notamment répondre aux défis économiques, sociaux, environnementaux, technologiques et s'adapter à l'environnement réglementaire et sociétal volatile qui entoure l'agriculture et les corps intermédiaires. Le réseau des Chambres d'agriculture est proactif et a initié depuis plusieurs années des évolutions qui doivent permettre de répondre au mieux aux besoins des agriculteurs, des collectivités et d'adapter les métiers du conseil à ceux-ci.

C'est notamment le sens de la régionalisation de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et de la présence de 11 sites d'implantation répartis sur le territoire francilien, pour assurer la proximité avec les agriculteurs et s'adapter à l'organisation territoriale de l'Etat et des collectivités territoriales. D'autres évolutions sont, elles, imposées par l'Etat et impactent les Chambres et l'agriculture, à l'instar de la séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires ou encore du transfert de nouvelles missions aux Chambres d'agriculture confiées par les lois successives.

Je dénonce fermement l'incohérence du Gouvernement, qui demande aux Chambres d'agriculture de remplir toujours plus de missions transférées par l'Etat et de l'autre, les contraint financièrement.

«L'assainissement des finances publiques ne peut se faire sur le dos des agriculteurs, des Chambres d'agriculture et plus globalement des corps intermédiaires, qui sont l'incarnation de la société civile au sein de la République.»

« Faire toujours plus avec moins » ne peut pas être la ligne de conduite du Gouvernement à notre rencontre, au risque de « tuer » un conseil indépendant au juste prix et un développement agricole qui a permis après-guerre à notre agriculture, des bonds de productivité et de performance. Pénaliser nos établissements, c'est également handicaper nos entreprises agricoles et leur réussite, décourager définitivement les agriculteurs et briser irrémédiablement le lien avec les territoires ruraux. Suite aux élections qui se sont tenues au sein de notre réseau en début d'année, chaque Chambre d'agriculture régionale et de région a été invitée par la tête de réseau, à élaborer un projet stratégique régional.

L'ensemble des projets stratégiques régionaux alimenteront un projet stratégique national qui servira de base au Contrat d'objectifs entre l'Etat et le réseau des Chambres d'agriculture. Les contours des missions de nos établissements en seront sans doute modifiés. Dans le cadre d'une consultation régionale, les instances de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France ont ainsi rappelé les domaines d'activités qui lui paraissent prioritaires : le conseil installation et transmission d'entreprise, le conseil toutes productions, l'information et le conseil réglementaire, l'accompagnement des filières créatrices de valeurs, le développement de projets de territoire.

Sommaire

AGRONOMIE - p.5

-Ferme Dephy-Ecophyto
-Séparation vente-conseil : quels changements pour l'agriculteur ?

ECONOMIE ET FILIERES - p.6

-Journées diversification : une 2ème édition réussie !
-Débouchés et opportunités des produits fermiers

ELEVAGE - p.7

-SCIC Valor Viande : une activité de distribution à destination de la restauration
- Plateforme expérimentale du 04 juin : une vitrine dédié à l'élevage

ENVIRONNEMENT - p.8

-Charte bon voisinage : «Mieux se connaître, mieux se comprendre et se respecter»
- MAEC : bilan de l'année 2019

TERRITOIRES - p.9

-Contournement de Guignes : la Chambre apporte son expertise
-La réaffectation des corps de ferme : changement de destination des bâtiments

VIE DE L'ENTREPRISE - p.10

- Bilan des installations en Ile-de-France

DÉMARCHE QUALITÉ - p.11

Foire de Coulommiers

UNE VITRINE DE L'ÉLEVAGE FRANCILIEN !

Le pôle agricole de la Foire de Coulommiers s'affirme comme la vitrine de l'élevage francilien ! Le succès de l'édition 2019 avec plus de 70 000 visiteurs est en partie dû à l'animation du pôle agricole : un concours avec une quarantaine de bovins, un concours de produits laitiers, une présentation d'animaux d'élevage franciliens (ovins, volailles, chevaux, lapins). Cette diversité a permis aux grands et petits de passer une agréable journée tout en apprenant plus

sur l'agriculture francilienne. Cet événement a également été l'occasion de contribuer à la promotion de l'agriculture, son développement et ses défis. La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France a concrétisé son partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne et l'agglomération de Coulommiers pour l'accompagnement des entreprises.



Inauguration de la Foire en présence du ministre Franck Riester, de la préfète Béatrice Abollivier, de Christiane Lambert et de André Mouilleron



Les éleveurs du Concours de bovins de haute qualité



Signature convention entre la CARIDF, la CCI et l'agglomération de Coulommiers

LES MÉDAILLÉS DU CONCOURS BOVINS



RACE CONFONDU

Grand Prix d'excellence

EARL J.F. PORTMANN, 27 Neaufles Auvergny

Prix d'excellence

EARL de PLAISANCE, Christine DUMAREST, 51 Le Gault Soigny



CHAROLAISE

Grand Prix d'excellence

EARL DEMICHELIS, Jean DEMICHELIS, 77 Héricy

Prix d'excellence

EARL DEMICHELIS, Jean DEMICHELIS, 77 Héricy

Grand Prix d'honneur

EARL DEMICHELIS, Jean DEMICHELIS, 77 Héricy

Prix d'honneur

Lycée Agricole de Bougainville, 77 Brie Comte Robert



PARTHENAISE

Grand Prix d'excellence

Pascal PERRIER, 51 Ognès

BLONDE D'AQUITAINE 1ÈRE SECTION

Grand Prix d'excellence

EARL de la RECETTE, Philippe DUFOUR, 77 Echouboulains

Prix d'excellence

EARL de la RECETTE, Philippe DUFOUR, 77 Echouboulains

Grand Prix d'honneur

EARL de la RECETTE, Philippe DUFOUR, 77 Echouboulains

Prix d'honneur

EARL de la RECETTE, Philippe DUFOUR, 77 Echouboulains

BLONDE D'AQUITAINE 2ÈME SECTION

Grand Prix d'excellence

EARL CHOLIN, Isabelle VERET, 77 La Haute Maison

Prix d'excellence

EARL CHOLIN, Isabelle VERET, 77 La Haute Maison

Grand Prix d'honneur

EARL CHOLIN, Isabelle VERET, 77 La Haute Maison

Prix d'honneur

Hubert VERET, 02 Belleau

BOEUFS

Grand Prix d'excellence

EARL JF PORTMANN, 27 Neaufles Auvergny

Prix d'excellence

EARL JF PORTMANN, 27 Neaufles Auvergny

PRIX CHAMPIONNAT

Femelles inter-races

EARL JF PORTMANN, 27 Neaufles Auvergny

Vaches inter-races

EARL DEMICHELIS, Jean DEMICHELIS, 77 Héricy

Boeufs inter-races

EARL JF PORTMANN, 27 Neaufles Auvergny

Ferme Dephy-Ecophyto Trois groupes en Ile-de-France

Depuis 2011, trois groupes Dephy Ecophyto grandes cultures ont vu le jour en Ile de France. Des agriculteurs volontaires, cherchent ensemble des alternatives et techniques innovantes pour réduire l'usage des produits phytosanitaires tout en maintenant la marge brute.

Cyrille Milard, vice-président de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France et membre du groupe Dephy 77 Centre/Nord depuis 2011, témoigne :



Cyrille Milard
Vice-président de la
Chambre d'agriculture de
Région Ile-de-France

“ Dans le contexte actuel où nos pratiques sont méconnues et la pression sociétale de plus en plus forte, il est important de ne pas rester à l'écart. Les groupes Dephy offrent un accompagnement de qualité, qui permettent aux agriculteurs de se mettre en réflexion vis-à-vis de la réduction d'utilisation des intrants. Bien que les objectifs fixés pour 2020 soient ambitieux, le fait d'être dans un groupe Dephy favorise l'échange et le partage d'expériences. Cela met en avant aussi bien nos succès que nos échecs qui sont aussi là pour montrer les limites de Dephy. L'ensemble de ce travail et les résultats obtenus nous permettent d'avancer plus vite et incitent à progresser. La réduction phytosanitaire est possible et doit être maintenue sur le long terme malgré les pressions climatiques et des marchés économiques. Il est dans notre intérêt d'agriculteur d'aller dans cette voie. ”

Séparation vente-conseil Quels changements pour l'agriculteur ?

L'ordonnance parue fin avril fait la distinction entre deux types de conseils : le « conseil stratégique » et le « conseil spécifique ». Sa mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2021.

Le conseil spécifique reste identique pour l'agriculteur, mais il doit être délivré par une personne exerçant une activité indépendante de toute activité de vente ou d'application. Ce conseil n'est pas obligatoire, l'agriculteur peut décider seul de ses interventions. S'il est dispensé par un conseiller, il doit être formalisé par écrit. Ces écrits comprennent l'ensemble des éléments ayant permis d'établir la préconisation (diagnostic cultural) et les éléments de la préconisation (technique culturale substance active, ...). Le diagnostic cultural préalable à la préconisation doit s'appuyer sur les BSV disponibles.

Le conseil stratégique, nouveau, a pour objectif de permettre à l'agriculteur de définir une stratégie pour la protection des plantes permettant de réduire l'utilisation des produits phytos. Il s'appuie sur un diagnostic de l'exploitation par un conseil indépendant de la vente

priviliégiant les méthodes alternatives (protection intégrée des cultures). La vérification de l'obligation se fera au moment du renouvellement du Certiphyto, l'agriculteur devra alors justifier de 2 conseils stratégiques sur une période de 5 ans devant être espacé au minimum de 2 ans et avoir suivi une formation ou réussi un test certiphyto.

Le calendrier plus précis et progressif sur la mise en œuvre du conseil stratégique est en attente. Une disposition allégée est prévue pour les petites exploitations, dont les conditions restent à définir par voie réglementaire. Une exemption est prévue lorsque l'entreprise n'utilise que des produits de biocontrôle, des produits à faible risque, ou quand elle est engagée pour la totalité de sa surface dans une démarche reconnue de réduction des produits phytosanitaires, la liste sera définie par arrêté.

Les conseillers de la chambre d'agriculture continueront de délivrer un conseil neutre et indépendant et seront habilités pour réaliser ces 2 types de conseils, les modalités plus précises concernant le conseil stratégique seront connues à l'automne.

Journées Diversification Une 2ème édition réussie !

Du 1er février au 12 mars 2019, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France a conduit pour la deuxième année l'initiative de Journées consacrées à la diversification.

Seize exploitations ont ainsi ouvert leurs portes pour recevoir leurs pairs autour de cinq thématiques : la transformation fermière, l'énergie verte, les légumes, l'élevage et enfin l'accueil et l'hébergement.

Près de 200 agriculteurs franciliens se sont déplacés selon leur(s) centre(s) d'intérêt pour faire avancer leur réflexion de recherche de nouvelles activités et la construction de leur projet. La présence

systématique d'un représentant de l'entreprise d'aval valorisant la production, a de nouveau été fortement appréciée. Cette dernière a permis l'apport d'éléments et de réponses concrètes quant à la dynamique des marchés. Un questionnaire de satisfaction a été adressé à tous les participants, afin notamment de recenser les attentes d'accompagnement des conseillers diversification du Service économie-filières de la Chambre d'agriculture pour approfondir leur projet.

N'hésitez pas à nous contacter au : 01.39.23.42.17



Pascale Dufour
Elu à la Chambre
d'agriculture de Région Ile-
de-France

Plus d'une quarantaine d'agriculteurs ont manifesté leur intérêt pour développer des activités d'accueil et d'hébergement à la ferme. Notre région est en effet propice à cette diversification avec des taux d'occupation bien supérieurs à la moyenne nationale. Les compétences de la Chambre d'agriculture en matière de valorisation du bâti sont à votre disposition. Nos partenariats avec Gîtes de France ou encore Campus vert pour la location étudiante complètent nos atouts à vous accompagner dans un tel projet. Sans oublier la marque Bienvenue à la ferme et son offre Vivez fermier ! Forte de trente ans d'expérience et reconnue par 42% des français, elle bénéficie déjà à une centaine d'agriculteurs de votre région. Avec 400 000 visites chaque mois, son site internet vous assure une visibilité de premier choix sur la toile.



Inscription via le formulaire :
<https://forms.gle/MYwcVRusyGW2aX26A>

Contact :
Lorene VILLAIN
lorene.villain@idf.chambagri.fr

Débouchés et opportunités des produits fermiers Une liste de diffusion au service des agriculteurs

Dans un contexte de relocalisation de la consommation à l'échelle de nos territoires appuyée par la loi EGalim, la demande de produits fermiers franciliens croît. La Chambre d'Agriculture est ainsi de plus en plus sollicitée par des marchés du terroir, des points de ventes, des sites de vente en ligne, souhaitant travailler avec des agriculteurs franciliens.

Face à cette demande croissante, la Chambre d'Agriculture a envoyé un courrier à 500 producteurs identifiés comme étant en circuits courts, leur proposant d'intégrer une liste de diffusion des opportunités de commercialisation reçues. Plus de

60 agriculteurs s'y sont inscrits. Ils recevront donc, au début de chaque mois, les opportunités de commercialisation correspondant aux critères mentionnés dans le formulaire d'inscription. Il est toujours possible de s'y inscrire, en remplissant le formulaire ou en envoyant un message à Lorène VILLAIN.

Afin de faciliter la circulation des informations et favoriser l'approvisionnement local, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une plateforme numérique de mise en relation.

SCIC Valor Viande

L'atelier de découpe se lance dans la distribution de viande à destination de la restauration

Face aux nombreuses sollicitations de professionnels de la restauration des Yvelines, des éleveurs de l'atelier de découpe collectif de Rambouillet ont pris la décision de structurer l'outil afin d'y proposer une offre en viande locale à destination des restaurateurs.

Originellement conçu comme un outil de prestation pour les éleveurs qui souhaitent vendre leurs produits d'élevage à la ferme, cette diversification permettra d'ouvrir de nouveaux créneaux de valorisation pour les viandes d'Ile de France et de recréer du lien entre professionnels du champ à l'assiette.

Malgré les réorganisations qu'un fonctionnement en B to B implique, des essais avec quelques restaurants ont pu être menés. Ces essais, appuyés par les rencontres obtenues avec des acteurs divers du secteur, révèlent la grande sensibilité de ce monde de la restauration à ce que l'outil peut leur proposer : traçabilité exacte à l'éleveur, flexibilité et adaptations aux attentes de préparation des morceaux, proximité et mise en valeur du territoire. Ils sont également l'occasion pour les éleveurs de refaire valoir des points indispensables à la bonne construction de filières viande de proximité et de qualité, tels que la valorisation de l'intégralité

des morceaux d'une carcasse ou l'anticipation dans la planification des approvisionnements. Ces projets ont été présentés à l'ensemble des éleveurs adhérents à la SCIC lors de son AG annuelle le 5 juin.



Plateforme expérimentale

Vitrine dédié à l'élevage à la plateforme du 04 juin

Dans le cadre de la recherche de l'autonomie alimentaire des élevages franciliens et après des formations sur ce sujet, la Chambre d'agriculture de région Ile de France a mis en place un premier essai de mélanges fourragers de printemps sur sa plateforme expérimentale à Saint-Martin-des-champs en Yvelines le 04 juin 2019.

Ces essais de mélanges fourragers sont à base de graminées et de légumineuses afin d'orienter au mieux les éleveurs tant sur le point de vue du volume, que

sur celui des valeurs alimentaires des fourrages. Le principal but étant de satisfaire les besoins des différentes catégories d'animaux présents en Ile-de-France.

Un suivi de la dynamique de la pousse de l'herbe est également effectué dans les prairies permanentes grâce à des mesures réalisées avec un herbomètre permettant de déterminer les pics de pousse selon les années.

Jean-Claude Pette
Secrétaire général Elevage



Notre objectif, travailler ensemble au service de l'ensemble des éleveurs franciliens ! Le service élevage de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France a participé activement à la plateforme expérimentale du 04 juin. Cette collaboration entre les différents services est la force de notre institution, notre but est de permettre un service plus efficace aux éleveurs franciliens. Cela signifie entre autre, rechercher avec eux l'autonomie alimentaire de nos élevages. Pour y arriver nous avons besoin d'outils, de formation et de collaboration.

Charte bon voisinage

«Mieux se connaître, mieux se comprendre et se respecter»

Dans nos départements franciliens, l'agriculture représente un poids économique et culturel important, d'une part par l'espace qu'elle occupe, mais également par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère. Or, la campagne attire chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. Elle est également le support d'une activité agricole qui est soumise aux lois du marché mais aussi aux contraintes météorologiques, de la nature et du vivant. Des conflits peuvent naître de ces perceptions et attentes différentes, et les dernières péripéties liées à l'utilisation du glyphosate en sont un exemple criant. Le territoire rural et péri-urbain est un espace à vivre pour tous, où chacun doit trouver sa place. C'est pourquoi, sur le principe du « Mieux se connaître, c'est mieux se

comprendre et mieux se respecter », pour renforcer la compréhension réciproque des agriculteurs et de leurs riverains, et poser les bases d'une co-existence sereine, la profession agricole souhaite signer, avec les acteurs locaux comme l'Union des Maires, le Conseil départemental, la Préfecture, une « Charte de bon voisinage ». Cette charte formalise l'engagement de bonnes pratiques des agriculteurs. En retour, les acteurs locaux s'engagent à conduire des opérations d'information pour favoriser un dialogue constructif. Le département de Seine et Marne est pionnier avec une charte signée le 28 mai dernier entre la FDSEA, les JA, la Chambre d'Agriculture de Région, la Préfecture, l'Union des Maires et le Conseil départemental. Des chartes similaires devraient être signées d'ici l'été dans l'Essonne, les Yvelines et le Val d'Oise.

“

La Charte du bon voisinage proposée par la profession agricole dans le Contrat de Solutions, repris par le gouvernement dans la loi EGALim initie l'apaisement des campagnes sur l'utilisation des phytos. Tous les signataires s'engagent à la promouvoir. Chaque agriculteur d'Ile de France s'engage à la détenir, à en avoir pris connaissance et surtout à la mettre en pratique. C'est une première étape indispensable pour stopper l'hémorragie. Mais très rapidement, il faudra aller plus loin, renouer le dialogue, s'expliquer avec nos voisins et peut-être généraliser des réunions publiques pour répondre à toutes les interrogations. La tâche est colossale !

”

Luc Janottin
Secrétaire général
Environnement



Les MAEC

Le bilan de l'année 2019

Les MAEC ou mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont des outils accompagnant financièrement pendant 5 ans les agriculteurs vers des changements de pratiques ciblés, limitant leur impact sur l'environnement.

Selon l'objectif visé, des MAEC biodiversité ou eau peuvent être mises en place. Le dispositif, d'abord porté en Seine-et-Marne en 2015 par la Chambre d'agriculture, est depuis 2017 étendu à l'ensemble de la Région Ile-de-France.

Cette année, 231 agriculteurs ont contractualisé une MAEC sur les territoires franciliens animés par la

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France. En 2019, ces engagements représentent une surface totale de 1 742 hectares : 751 hectares de MAEC biodiversité – création de couverts floristiques et faunistiques ou herbacés – et 991 hectares de MAEC eau : réduction de phytosanitaires. Des mesures d'entretien de haie ou d'arbres en alignement sont également engagées. Le nombre de contractualisations croissant chaque année témoigne de l'intérêt des agriculteurs pour le dispositif, dont le maintien dépend à court terme des arbitrages régionaux, et à moyen terme du contenu de la prochaine PAC.



Contournement de Guignes La Chambre apporte son expertise

Le projet d'aménagement de la RD.619 a pour objet de créer un nouveau fuseau routier de 5,2 km permettant le contournement du centre bourg de Guignes. Le tracé a une emprise foncière estimée à 32 ha, totalement sur des surfaces agricoles, et impactant huit exploitations.

Le reprofilage de la RD 619 doit permettre de diminuer le trafic sur les communes de Guignes et Yèbles tout en garantissant la desserte des zones urbaines. Pour cela, il va être raccordé en alignement droit depuis la courbe de la RD.619 à l'est et au niveau du carrefour entre la RD.619 et de la RD.353 à l'ouest. Aussi, trois carrefours giratoires vont être créés et un carrefour en « T » va être aménagé pour relier le nouveau fuseau à la RD.47.

Depuis ce printemps un bureau d'étude intervient pour mener une étude faune et flore sur le secteur, l'ensemble des exploitants concernés ont été informés. Cette étude doit être

réalisée sur une année.

Le démarrage des travaux devrait avoir lieu au cours de l'année 2022. La Chambre d'agriculture de région Île-de-France a réalisé pour le compte du département un étude agricole afin que soit prise en compte les besoins et les attentes des exploitants directement impactés par le projet.



La réaffectation des corps de ferme Changement de destination de bâtiments

La loi prévoit que les documents d'urbanisme peuvent permettre le changement de destination des bâtiments devenus obsolètes pour l'activité agricole.

Plusieurs possibilités de classement existent comme par exemple :

- le classement en zone urbaine si le siège d'exploitation est enclos dans l'urbanisation.
- le classement en zone agricole avec une identification des bâtiments ré affectables dans les

plans graphiques du règlement. Mais seuls les bâtiments existants sont visés par cette disposition.

Le Code de l'urbanisme prévoit également que le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones agricoles des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités « STECAL ». Des constructions nouvelles (de loisirs, de tourisme, etc.), peuvent alors être autorisées dans ces micros zones identifiées aux plans graphiques. La délimitation

Laurence Fournier
Secrétaire Générale
Foncier



“ Au travers des différents dossiers, il est essentiel de rappeler que l'agriculture est une activité économique qui produit, transforme et commercialise ses produits, et les exploitations agricoles doivent vivre de leur activité. Aussi la profession agricole doit être vigilante quant à la stabilité foncière des exploitations, et le respect de leurs fonctionnalités, la nécessité d'accéder aux parcelles agricoles, sans contrainte excessive, l'obtention de permis de construire pour des bâtiments agricoles et d'y adjoindre un logement. Les terres agricoles doivent être appréciées comme des zones d'activités économiques agricoles, avec leurs besoins d'aménagements spécifiques. Il est donc indispensable de garder ces zones sous le vocable de zone « A » et combattre les zones agricoles non constructibles pour l'activité agricole. ”

d'un STECAL s'apprécie au cas par cas.

Le service Territoires est à votre disposition pour tout soutien et expertise sur ce sujet technique. N'hésitez pas à nous contacter au 01.64.79.30.71.



Bilan des installations en Ile-de-France

Assurer le renouvellement des générations en agriculture est une des priorités de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France. Le service Vie de l'Entreprise accompagne les agriculteurs de demain dans leurs démarches.

La Chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projets

La Chambre d'Agriculture s'inscrit pleinement dans le parcours à l'installation des jeunes agriculteurs en accompagnant les porteurs de projets, qui viennent du Point Accueil Installation (PAI), jusqu'à leur installation. Ce sont plusieurs étapes auxquelles la Chambre participe de façon spécifique. Dans le cadre du Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) pour lequel il est labellisé par l'Etat, la Chambre a reçu 78 candidats en 2018 et les a aidés à la préparation et à l'agrément de leur Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) par l'Etat.

Les installations en hausse

Ce nombre est progression de 6% par an depuis 4 ans. Les premiers résultats de 2019 montrent un accroissement très important des candidats qui vont être accompagnés dans cette étape. Chaque candidat participe au stage de formation 21H, partie intégrante du PPP et dont l'objectif est de maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel. 5 sessions ont été organisées en 2018 pour ces 79 candidats. L'obtention des aides à l'installation est l'étape suivante. La Chambre accompagne les porteurs de projets pour l'obtention de la Dotation Jeune Agriculteur : 40 jeunes en ont bénéficié en 2018. Le nombre d'installations aidées est en baisse par rapport à 2017, en raison d'un report pour partie sur le début de l'année 2019 et sur une installation non aidée.

Qui sont les «nouveaux» agriculteurs ?

Le profil des agriculteurs et des agricultrices franciliens évolué. Les principales caractéristiques de ces installations : 1/3 sont des femmes ; les jeunes sont principalement d'origine agricole mais on note un accroissement des profils urbains. La principale orientation des exploitations des nouveaux agriculteurs installés est en grande culture, mais le maraichage se maintient. L'installation est majoritaire en individuel ou en SARL, et s'inscrit dans le cadre familial ; 20% s'installent en agriculture bio ; 37% ont une activité de diversification ou circuit court ou vont la créer. Le montant moyen des aides DJA par jeune installé s'est accru à partir de 2017 avec la mise en œuvre de la 4ème modulation. En 2018 il s'élève à 26.000€.

N'hésitez pas à contacter le service Vie de l'Entreprise au 01.39.23.42.32



Frédéric Arnout
Vice Président



“ L'année 2018 nous permet de tirer 3 constats. Tout d'abord le maintien du niveau de nouveaux installés reste équivalent à l'année précédente. La mise en place pour la deuxième année consécutive de la 4ème modulation de la DJA permet de redynamiser ce dispositif. Le second constat est la confirmation que les nouveaux agriculteurs sont de plus en plus nombreux à diversifier leurs productions ce qui leur permet de mieux gérer les risques aussi bien financiers qu'environnementaux. Le troisième est que l'accompagnement de la Chambre d'agriculture concernant la formation des agriculteurs est essentiel. Se former c'est se donner les moyens en actualisant ses connaissances de garantir sa rentabilité économique et la réussite de ces projets.

Les enjeux sont colossaux avec la moitié des agriculteurs en activité qui partiront à la retraite d'ici 5 à 10 ans. Il faut continuer d'agir pour que le foncier soit accessible aux nouveaux agriculteurs, faciliter la transmission en garantissant une retraite digne, mais aussi lutter contre l'agribashing qui décourage les personnes qui souhaitent s'installer.



Un engagement pour l'excellence des services aux agriculteurs et acteurs des territoires

En avril 2018, après la création au 1er janvier de la Chambre de région Ile-de-France, les élus en collaboration avec la direction, animés d'une même volonté d'amélioration des services auprès des agriculteurs franciliens ont décidé d'engager la Chambre d'agriculture dans la démarche Qualité de services sur le référentiel du réseau des Chambres d'agriculture.

Après avoir obtenu son certificat pour le « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » en 2018, la chambre d'agriculture vient d'être audité par un tiers indépendant pour ses activités de formation : un avis favorable à la certification « qua-

lité de services » a été donné ; le comité de certification doit maintenant statuer d'ici l'automne 2019.

La prochaine étape, déjà engagée, est de mettre en place la démarche sur l'ensemble du conseil proposé aux agriculteurs et acteurs des territoires. Cet engagement marque la volonté d'apporter aux entreprises agricoles et aux acteurs du territoire un service réactif et efficace toujours plus proche de leurs besoins. Par notre engagement dans cette certification Qualité de services, notre Chambre d'agriculture confirme sa démarche de progrès continu en faisant de la qualité une véritable culture d'entreprise.



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

SPECIAL
PARRAINAGE

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

mes parcelles
De la sécurité
à la performance



Rien de mieux que
les abonné(e)s
« Mes parcelles »
pour en parler
à vos voisins.

**EN PARLER PLUS
POUR
D É P E N S E R
MOINS**

Profitez de notre nouvelle
offre :

Pour vous et votre filleul



55 €

sur le montant de l'abonnement
de la campagne suivante *


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE

Contact :
Laurence Gousson
06 07 66 86 40

*Pour le parrain, dans la limite du montant de
l'abonnement

www.mesparcelles.fr